



Refus syndic / annulation du contrat ?

Par **bicarbosteph**, le **15/01/2016** à **09:45**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement dans une copropriété.

J'ai signé un contrat avec un fournisseur pour le changement de mes fenêtres. Le métreur est passé et à validé le contrat.

Un mois après, je reçois un courrier du fournisseur m'indiquant qu'il veut l'accord du syndic.

Je m'exécute et demande la validation au syndic, qui la refuse car certaines fenêtrage ne respectent pas les normes de la copropriété.

Est-ce que cette situation rend le contrat caduque ?

Car plus le temps passe, plus je constate un manque de professionnalisme du fournisseur, je voudrais savoir si je peux utiliser cette situation pour dénoncer le contrat.

Merci d'avance pour votre réponse éclairée,
Cordialement

Par **bicarbosteph**, le **03/02/2016** à **09:47**

Personne ?

Par **HOODIA**, le **04/02/2016** à **07:45**

Le "fournisseur" ne fait que réaliser le contrat qui porte votre signature sans l'autorisation du syndic, car en fait vous deviez commencer par demander la référence et la couleur pour respecter le RC qui est en votre possession depuis l'achat du bien!.....

Bref le responsable est celui qui ne respecte pas le protocole (harmonie de l'immeuble)